

VÉRIFIER VOTRE DÉCLARATION PAC



VOUS SOUHAITEZ

- Avoir l'esprit tranquille pour votre déclaration PAC
- Être informé des nouveautés réglementaires



NOTRE SERVICE

Nous vous proposons :

- De vérifier les éléments de votre déclaration saisis par vos soins

Nous vous apportons :

- L'information des points posant difficultés dans votre déclaration
- L'information des règles de conditionnalité à respecter
- Une information périodique de l'actualité des différentes aides



LES AVANTAGES PROAGRI

- ✚ Votre déclaration est vérifiée sur le même outil informatique que le vôtre
- ✚ Conseillers experts bénéficiant du réseau APCA et partenaires
- ✚ La situation quant aux clauses de transfert de DPB ou demande à la réserve est examinée
A votre demande et en complément avec facturation :
- ✚ Nous pouvons imprimer les documents de la déclaration déposée
- ✚ Nous pouvons suivre votre dossier et vous accompagner en cas de difficultés lors de l'instruction par la DDT
- ✚ En cas de contrôle sur place de votre déclaration, vous pouvez assurer votre déclaration par une préparation à l'avance et la présence d'un conseiller lors du contrôle
- ✚ Le dépôt des clauses et demande réserve peut être assuré par nos services



INFOS PRATIQUES

Public :

- Vous êtes agriculteur et vous souhaitez faire vérifier votre déclaration PAC

Modalités et durée :

- Au temps passé selon la taille et la complexité de l'exploitation
- Au bureau dans les antennes
- Sur rendez-vous
- Votre déclaration est vérifiée selon votre questionnaire

Tarifs et conditions sur demande :

Pour plus d'informations, consulter vos contacts

Votre contact

Aurélie PASCOLINI
Assistante
04 75 82 40 00

declaration.pac@drome.chambagri.fr

Vos intervenants

L'équipe des conseillers PAC

